

Élections CNU 2011

Section 05 "Sciences Economiques" – Collège B "Maîtres de Conférences"

Après le *pacte pour la recherche*, la loi LRU déstructure profondément l'enseignement supérieur et la recherche. De nouvelles structures ont été créées (PRES, campus, LabeX, etc.), dont la « gouvernance » a organisé l'exclusion des personnels des processus et des lieux de décision. La mise en place de l'AERES, de l'ANR et d'autres financements « d'excellence » masquent la diminution des appuis pérennes, promeuvent la concurrence et le court terme. Les cadres nationaux, les missions des établissements, les statuts et les conditions de travail des enseignants-chercheurs (EC) ont volé en éclats. La démocratie collégiale qui caractérisait l'enseignement supérieur et la recherche, recule au profit d'un entre-soi de mandarins complaisants. **Le SNESUP, le SNCS et leurs élus défendent le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont l'indépendance est menacée.**

Pour un CNU réaffirmé, rempart au démantèlement du service public

Le CNU est l'une des dernières instances décisionnaires composée majoritairement d'élus, principalement issus de listes syndicales. Le fonctionnement collégial, les débats contradictoires, les prises de décision par un vote à la majorité constituent des modèles démocratiques pour l'organisation du service public. Au contraire, les réformes récentes n'ont cessé d'œuvrer pour la disparition de toute référence à l'élection de/par les pairs, et son remplacement par des instances nommées, encourageant les lobbies et les intrigues. **Les élus SNESUP et SNCS sont mobilisés pour combattre ces attaques contre le statut des EC, contre la collégialité et contre la représentation par les pairs. Ils opposent démocratie, coopération et collégialité à la mise en concurrence à tous les niveaux.**

La précédente mandature de la section 05 a été marquée par un climat tendu où se sont opposées deux visions du monde académique. L'une, enfermée dans la pensée dominante et centrée principalement sur un certain type de production scientifique avec peu de regard pour les tâches administratives et pédagogiques. L'autre, s'attache au pluralisme dans la recherche et à la valorisation de l'*ensemble* des missions que nous a confiées le pays : « élaboration, par [la] recherche, et [...] transmission, par [l']enseignement, des connaissances », mais aussi « le développement, l'expertise et la coordination de la recherche fondamentale, appliquée, pédagogique ou technologique », « la valorisation de ses résultats », le « dialogue entre sciences et sociétés » et la « coopération internationale » (Décret Statut). **C'est cette seconde conception que nos candidats s'engagent à défendre.** L'un des points clivants a été la pression grandissante pour que l'unique critère d'évaluation devienne le nombre de publications dans les seules revues académiques référencées. Cela a abouti à des dysfonctionnements, notamment au niveau de la gestion du corps des PR. Ces derniers, favorisés par l'appartenance de la quasi totalité des membres nommés au même camp, mettent en danger la diversité de notre communauté. **Nos candidats demandent donc, comme le prévoit le décret de 2009, à ce que les nominations du Ministère soient utilisées à des fins exclusives de rééquilibrage (champs disciplinaires, parité homme-femme, origine géographique) et non plus pour permettre d'imposer une vision minoritaire à l'ensemble du corps.**

Pour une défense des enseignants-chercheurs dans l'exercice pluriel de leur métier

Nos élus ont défendu et défendront dans le prochain mandat, toutes les missions du statut d'enseignant-chercheur et agiront pour que toutes les tâches soient reconnues : la recherche envisagée dans la pluralité de ses formes, de ses disciplines et de ses écoles de pensée, l'enseignement sous tous ses aspects et les responsabilités collectives à tous les niveaux (scientifiques, pédagogiques ou administratives).

Les décrets statutaire et CNU, en instaurant une évaluation périodique de tous les EC, ont fortement modifié le rôle du CNU. Comme dans toutes les fonctions publiques, cette logique évaluative individualise les carrières et attaque le statut. Selon le gouvernement, les finalités de cette évaluation permettent de donner un cadre à la modulation des services.

- **Nos élus combattront toute forme d'évaluation sanction et s'opposeront au processus qui conduirait le CNU à devenir le rouage de la modulation des services ;**
- **Nos élus assumeront toutes les missions et protègeront les collègues des risques de modulation des services, en veillant à considérer les conditions réelles d'exercice dans lesquelles se trouvent les collègues.**

Pour un CNU utile à la promotion du service public d'enseignement supérieur, nos élus s'engagent :

1. Evaluation individuelle :

- à veiller à ce qu'elle ne devienne pas une caution à une modulation des services permettant de gérer le sous encadrement des universités ;
- à ce qu'elle ne puisse se faire en dehors du contexte d'exercice du métier et qu'elle soit articulée à l'évaluation en amont des structures de recherche et de formation des établissements ;
- à ce qu'elle ne repose pas sur un classement, ne soit pas basée sur un contingentement et soit donc dissociée des promotions ;
- à ce que toutes les dimensions de l'activité des enseignants chercheurs soient prises en compte ;
- à ce que le rapport transmis à l'établissement ne comporte pas d'information pouvant être utilisée à des fins de modulation de service ou de toute autre sanction individuelle de la part d'un(e) président(e) d'université. En revanche, ce document doit insister sur les difficultés matérielles que rencontrerait un collègue et prescrire à l'établissement d'y remédier. Par conséquent les éventuelles recommandations du rapport adressées à l'intéressé - et à lui seul -, sont destinées à constituer une aide au collègue dans l'exercice de ses missions ;
- à rendre public les éléments d'appréciation de la section ;

2. Recherche

à réaffirmer le pluralisme scientifique de notre discipline. Les enseignants-chercheurs ne doivent pas être privés de la liberté des thèmes, des partenaires, des approches, des méthodes et des modes de valorisation. Les recherches qui répondent à la demande sociale (économie appliquée et/ou recherches finalisées) doivent être valorisées. Face aux dérives d'une évaluation basée sur un indicateur unique « d'excellence » scientifique qui privilégie une approche unidimensionnelle de la recherche, nous revendiquons la mise en place d'une procédure multicritères transparente. La délibération contradictoire des pairs reste le mode irremplaçable d'appréciation de la contribution d'un enseignant-chercheur à la production de connaissances nouvelles ;

3. Enseignement

à nous battre pour une véritable prise en compte de l'implication en matière d'enseignement au quotidien de l'enseignant-chercheur dans son établissement. Il faut notamment mieux intégrer à l'évaluation le contexte local, l'implication dans les formations – en particulier en premier cycle – le suivi et le devenir des étudiants etc. ;

4. Responsabilités collectives

à nous battre pour une reconnaissance suffisante de l'implication des collègues dans les responsabilités collectives dont nous demandons une large redéfinition afin d'y inclure l'animation de la recherche, le management des enseignements et toutes les tâches administratives. L'enjeu est d'éviter que ne s'installe une université à deux vitesses, avec des « excellents » déchargés de cours et de responsabilités, et des soutiers, accaparés par les responsabilités pédagogiques et l'animation administrative ;

5. Transparence et fonctionnement

à la transparence quant aux éléments d'appréciation utilisés pour le recrutement, la promotion, et l'évaluation individuelle. Nos élus s'engagent dans cette perspective à être à l'écoute et à apporter une aide aux collègues dans la constitution de leur dossier, à ne pas solliciter, sur toute la durée de la mandature, une promotion par la voie du CNU et à contribuer en séance à un fonctionnement impartial, serein, transparent et démocratique de la section.

La préservation de la diversité de la recherche en économie, la reconnaissance de toutes les missions du métier d'enseignant-chercheur et l'équité des procédures d'évaluation constituent les trois principales raisons qui nous conduisent à rechercher votre voix.